

## Conseil de l'emploi et de la formation du 4 octobre 2023

État d'avancement :

### **Inséminateur équin : accès à la certification**

Le groupe est constitué de :

Clémentine Bonnin – SFET  
Mathieu Booghs – Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire  
Nathalie Blanc - CNOV  
Guillaume Blanc – IFCE (accompagnement à la filière)  
Françoise Chastanet – IFCE (OMEFFE)  
Raphaëlle Desplats – Association des inséminateurs  
Maud Dupuy d'Uby – IFCE (PFP)  
Michel Guiot – SHF  
Charlène Lourd – IFCE (CEF)  
Joël Rigal – Inspecteur de l'Enseignement Agricole  
Agnès Rimbert – Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (DGPE-Bchic)

Le groupe s'est réuni cinq fois :

- 1<sup>ère</sup> réunion le 12/12/2022 pour définir les objectifs du groupe de travail et les actions à mener. Il en est ressorti que nous devons mieux connaître les inséminateurs et donc mettre en place une enquête puis dans un 2<sup>nd</sup> temps travailler sur la formation en elle-même (prérequis, contenus, délivrance du certificat...). Un sujet sur le suivi échographique des juments est étroitement lié et sera traité par les vétérinaires qui feront un retour au groupe.
- 2<sup>ème</sup> réunion le 09/01/2023 pour finaliser l'enquête, son contenu, les moyens de diffusion, ...
- 3<sup>ème</sup> réunion le 23/02/2023 pour travailler sur la formation en elle-même. Des questions restent en attente de l'enquête, les membres décident d'attendre les résultats pour continuer les travaux
- 4<sup>ème</sup> réunion le 23/05/2023 pour consulter les résultats bruts de l'enquête et aborder la mise en œuvre de la formation. Il en est ressorti :
  - o qu'il n'y aurait pas de modification du contenu de la formation,
  - o que les critères de sélection restaient de la responsabilité de l'organisme de formation mais que l'IFCE s'appuierait sur les professionnels pour élaborer une grille d'aide à la décision pour la sélection des candidats,
  - o que l'IFCE souhaitait mettre en place une commission de recrutement regroupant les professionnels.
- 5<sup>ème</sup> réunion le 19/09/2023 pour avoir un retour des vétérinaires sur la question de l'échographie et clore le groupe de travail.

### Quelques résultats de l'enquête :

525 réponses dont 265 réponses complètes.

Environ 40% de personnes morales et 60% de personnes physiques.

Les 5 départements les plus représentés dans l'enquête :

- 1<sup>er</sup> - Le Calvados (14)
- 2<sup>ème</sup> - L'Orne (61)
- 3<sup>ème</sup> - La Manche (50)
- 4<sup>ème</sup> - La Mayenne (53)
- 5<sup>ème</sup> - La Loire Atlantique (44)

Les juments inséminées:

- 50% chevaux de type selle, 11% chevaux de course (trot) 5% chevaux de trait, 32% poneys, 1% ânes
- 20% n'inséminent que leurs propres juments, 70% inséminent leurs propres juments et des juments d'autres propriétaires
- 46% inséminent moins 20 juments par an
- 10% inséminent entre 100 et 200 juments par an

L'activité est stable ou à la hausse

### Conclusion des vétérinaires sur la problématique du suivi échographique :

La profession vétérinaire dans son ensemble (CNOV<sup>1</sup>, SNVEL<sup>2</sup>, OPV<sup>3</sup>) n'est pas pour la délégation des actes d'échographie par les inséminateurs équin pour plusieurs raisons :

- Risque de perdre encore plus le maillage territorial.
- Il n'y a pas de raison scientifique d'échographier les juments toutes les 6 heures.
- Raisons sanitaires puisque les vétérinaires seront moins dans les élevages.
- Risque d'ouvrir le L243-3 pour les autres filières.

---

<sup>1</sup> Conseil national de l'ordre des vétérinaires

<sup>2</sup> Syndicat national des vétérinaires en exercice libéral

<sup>3</sup> Organisations professionnelles vétérinaires